

**Commune de Mauriac (Cantal)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du huit avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 8 avril 2022

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

**Présents :**

Edwige ZANCHI  
Cyrille ROLLIN  
Raymonde THESSANDIER  
Jean Jacques VAISSIER  
Béatrice CARTAYRADE  
Olivier PRAT  
Maryse BONNET  
Elisabeth BALADUC  
Jacqueline BORNE  
Jacques SERRAT  
Gille FRUTIERE  
Sabine RIVET  
Sylvie FENIES  
Guillaume POINAT  
Géraud MAZE  
Julien CHAMBON  
Audrey LAFARGE  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Mireille LEOTY  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

**Etaient représentés :**

Georges ALBESSARD ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN  
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,  
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,  
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,

**Etaient excusés :**

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2022-04-14 / 7	<b>Rénovation du centre historique : Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement</b>
----------------	---

Madame le Maire expose que les autorisations de programme et les crédits de paiement sont encadrés par le code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre des travaux de rénovation du centre historique, Madame le Maire propose au conseil de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement ouverts en 2019 pour cette opération.

Le Conseil Municipal,  
Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

**APPROUVE la modification** de l'Autorisation de Programme pour les travaux de rénovation du centre historique et la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

	Total AP	CP 1 année 2019	CP 2 année 2020	CP 3 année 2021	CP 4 année 2022
Etudes maîtrise d'œuvre	507 514,00 €	101 343,09 €	94 253,41 €	24 220,00 €	100 000 ,00 €
Travaux	1 692 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 199 514,00 €</b>	<b>101 343,09 €</b>	<b>94 253,41 €</b>	<b>24 220,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>

CP 5 année 2023	CP 6 année 2024	CP 7 année 2025
165 780,00 €	10 000,00 €	11 917,50 €
800 000,00 €	700 000,00 €	142 000,00 €
<b>965 780,00 €</b>	<b>710 000,00 €</b>	<b>153 917,50 €</b>

**CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente

**Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus**  
Au registre sont les signatures  
A Mauriac, le 14 avril 2022



Le Maire,

Edwige ZANCHI

Envoyé en préfecture le 29/04/2022	
Reçu en préfecture le 29/04/2022	
Affiché le 29/04/2022	
ID : 015-211501200-20220414-DEL20220414_7-DE	